Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260511-2026_040-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Tours

COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/040

L'an deux mille vingt-six,
le 04 mai à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 29 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 23
Nombre de Membres présents : 23
Nombre de Membres absents : 00

Présents :

Mmes Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Katia BOIS, Jeanne-Laure BODIN, Magali DE OLIVEIRA DIAS, Catherine DEVISSCHER, Muriel HERSANT-FEREY, Elisabeth LEBLOIS, Eléonore LEBRETON,
Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Éric POUGETOUX, Benoît DAVID, Roland GUERTIN, Dany HEURTEBISE, Patrice NIVAULT, Florian POLLARIS, Patrice PYRAUT et Ivica TASIC.

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages
Votes : 23
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 23

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Aucun

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

Aucun

Mme Mireille de la CROMPE est nommée secrétaire de séance.

Adoption des tarifs de location des barnums aux particuliers – application à compter de Mai 2026

Madame Jeanne-Laure BODIN, conseillère municipale déléguée à la logistique salles et matériel expose à l'Assemblée qu'il convient de fixer le montant des tarifs à percevoir au profit de la commune pour la location de barnums à des particuliers.

Seuls les Azéens bénéficieront de ce service de location.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260511-2026_040-DE

Il est précisé qu'à titre expérimental, la commune assurera l'acquisition dans un premier temps de deux barnums de 4X6 mètres afin de tester ce nouveau service, lequel pourra être amené à se développer dans les années à venir, selon le niveau de demandes observé.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Entendu la présentation du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ADOPTE les tarifs de location des barnums aux particuliers selon les tarifs suivants :

Barnum avec cloison (tarif de location par barnum)				
Population	**durée**	**Taille**	**caution**	**Prix unitaire**
Habitants de la commune	1 jour	4x6 m	900,00 €	40,00 €
	Week-end	4x6 m	900,00 €	60,00 €
	semaine	4x6 m	900,00 €	200,00 €

PRECISE que cette location est réservée aux habitants de la commune, sur présentation d'un justificatif de domicile ;

PRECISE que toute location devra donner lieu à la remise d'un chèque de caution selon les tarifs présentés ci-dessus ;

PRECISE que lesdits tarifs sont applicables à compter de la prise de caractère exécutoire de ladite délibération en Mai 2026.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- *M. le Préfet d'Indre-et-Loire*
- *A Madame la Trésorière de Loches*

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	12 / 05 / 2026
Reçu par le représentant de l'Etat le	12 / 05 / 2026
Publié le	12 / 05 / 2026

Pour extrait certifié conforme,
Azay-sur-Cher, le 11 / 05 / 2026

La Maire

MAIRIE D'AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire)

Marie-Laure THÉPENIER

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».